

Contrat de Vente

Ce contrat est entre Josée Lemaire (nom de l'éleveur), ci-après dénommé **VENDEUR** et _____, ci-après dénommé **ACHETEUR(s)**.

Adresse de l'acheteur _____

Téléphone _____

Courriel _____

Ce qui suit doit être rempli par le vendeur.

Le Vendeur s'engage à vendre à l'Acheteur un chiot né 01/01/2022

N° de portée 2022-01 Père: Winston Mère: Alice

Pour la somme de : **3 200,00 \$ (CAD)**.

1. L'acheteur s'engage à fournir un engagement à vie, un environnement confortable, des soins médicaux rapides, un toilettage et des soins responsables. Cela inclut de garder ce chiot/chien exempt de parasites et à jour avec les inoculations, une bonne nutrition, qui consiste en une alimentation professionnelle de bonne qualité donnée à intervalles réguliers, et de l'eau fraîche disponible à tout moment. En raison des différents types d'aliments pour chiens sur le marché et des différentes conditions environnementales avec lesquelles le chien entre en contact, l'acheteur s'engage à donner des suppléments communs (doit contenir au dosage suggéré par le fabricant choisi pendant au moins deux (2) ans, l'acheteur fournira au vendeur le nom du fabricant choisi dès que possible (le vendeur suggère l'utilisation du supplément liquide pour hanche et les articulations Omega Alpha GlucosaPet). Le non-respect de cette consigne rend la garantie de santé nulle et non avenue. L'acheteur s'engage à fournir un environnement sûr pour le chien, et ne laissez jamais le chien errer librement sans clôture ou surveillance appropriée. Le vendeur le chiot/chien micropucé pour faciliter son retour en cas de perte ou de vol.
2. Si ce chiot est réservé ou détenu par le vendeur pour l'acheteur, un **dépôt minimum de 600,00 \$** doit être remis à la signature du présent contrat. Les chiots ne sont PAS réservés tant que l'acompte n'est pas reçu. Le solde du prix d'achat sera payé lors de la prise en charge du chiot. Le dépôt ne sera PAS remboursé. Dans le cas où le chiot a un incident qui est hors du contrôle de l'Acheteur avant que la vente ne soit définitive OU si vous réservez un chiot d'une portée qui n'est pas encore né et qu'aucun chiot ne résulte de l'élevage ou qu'il n'y a pas assez de chiots dans la portée pour tout le monde, vous pouvez l'utiliser pour notre prochaine portée disponible. Les chèques personnels sont acceptés pour le dépôt, mais le paiement final doit être effectué en espèces uniquement.
3. Le Vendeur garantit que ce chiot/chien est en bonne santé et de bon tempérament au moment de cette vente. Un carnet de santé de toutes les injections et vermifuges sera fourni par le Vendeur. L'Acheteur s'engage à conduire ce chien chez un vétérinaire agréé de son choix dans les 72 heures pour un examen physique. Si un vétérinaire agréé actuel découvre une maladie/une affection mettant la vie en danger dans les trois jours suivant la signature du contrat, l'acheteur doit immédiatement en informer l'acheteur avec la conclusion des constatations vétérinaires. Une lettre certifiée conforme est à adresser au Vendeur par le vétérinaire dans les 24 heures suivant le diagnostic. Le Vendeur se réserve le droit d'obtenir un deuxième avis auprès d'un vétérinaire de son choix. Si la documentation du vétérinaire est reçue et qu'une maladie/état de santé mettant la vie en danger est vérifié à la satisfaction du vendeur, alors le vendeur fournira un autre chiot.
Le chiot de remplacement sera le choix du vendeur du stock actuel ou des portées prévues. Aucun remboursement en espèces ne sera accordé, un chiot de remplacement, chaque fois qu'il est disponible, est le seul recours. Les frais vétérinaires ou autres engagés dans le cadre des soins de cet animal ne seront pas remboursés. Pour maintenir la garantie limitée décrite dans les présentes, l'acheteur doit avoir tous les vaccins mis à jour administrés par un vétérinaire agréé. Le Vendeur, à sa seule et exclusive discrétion, se réserve le droit de refuser le retour de tout chiot. Veuillez noter ce qui suit : Le chiot n'est pas complètement vacciné avant la fin de sa série de vaccination. Une exposition limitée est suggérée à l'environnement extérieur et au contact humain/animal. Aucune autre garantie n'est donnée.
4. Les acheteurs s'engagent à ne pas utiliser cet animal pour la reproduction et s'engagent à le faire stériliser à l'âge recommandé par leur vétérinaire (généralement 6 mois à 1 an) ou après la première chaleur. Les acheteurs doivent fournir la preuve du vendeur dans le mois suivant la procédure.

5. Si, à tout moment, l'acheteur ne peut plus conserver la possession de ce chien, le vendeur doit en être informé et se voir accorder la première option de reprendre la pleine propriété du chien afin que le vendeur puisse trouver un nouveau foyer pour ce chien. Le chien sera rendu avec tous les papiers et dossiers médicaux du Club Canin Canadien. En cas de circonstances affectant la qualité de vie de ce chien, le Vendeur doit en être informé afin qu'il puisse participer à la détermination de l'avenir du chien. Le Vendeur se réserve le droit de approuver/interdire tout transfert de cet animal à un tiers. Ce chien ne sera en aucun cas vendu, loué, échangé ou donné à une animalerie, un laboratoire de recherche, un refuge pour animaux ou un établissement similaire.
6. L'acheteur s'engage à contacter le vendeur immédiatement si des questions ou des préoccupations surgissent concernant le chien, telles que le logement, l'alimentation, la santé ou formation. L'acheteur s'engage à tenir le vendeur informé de tout traitement au fur et à mesure qu'il intervient. Le vendeur la possibilité de faire un suivi des chiots et nous informe sur des données importantes sur la santé de nos chiens pour les générations futures.
7. Les documents de demande d'inscription au Club Canin Canadien seront remis après réception de la preuve de stérilisation du chiot. Il est entendu au moment de la vente qu'il s'agit d'un chien de qualité de compagnie et qu'il est représentatif de sa race. Il est structurellement et tempérament adapté comme chien de compagnie et/ou d'obéissance. Les cours de dressage et de maternelles sont fortement recommandés pour une relation heureuse entre le chien et la famille.

Les paragraphes précédents contiennent des conditions établies pour assurer le bien-être du chien. Les accords de l'acheteur continueront pour la vie du chien et le vendeur aura le droit de faire respecter les accords.

Date _____

Signature du Vendeur pour accord: _____

Signature de l'Acheteur pour accord: _____